



COMMUNE DE PUIDOUX

Annexe 3

1. Parc de la salle Forestay (Zone A) :
Parking payant du lundi au samedi de 07h00 à 22h00 – Maximum 72h00 – Libre le dimanche – Macaron à disposition
2. Parc de la Rte de la Corniche « Baron Tavernier » :
04h00 max. de 8h00-20h00. 7/7j – Pas de macaron
3. Parc de la Rte de la Croix :
3h00 max. de 08h00-20h00 du lundi au vendredi et macarons – Les macarons sont réservés aux habitants du hameau de la Croix (Zone D)
4. Parc du Ch. de Publoz Nord :
03h00 max. du lundi au samedi de 07h00 à 19h00. Libre les dimanches et jours fériés – Pas de macaron
5. Parc du Ch. de Publoz Sud :
Les macarons sont réservés aux habitants du hameau (zone B)
6. Parc de la Rte du Verney (pétanque) :
03h00 max – 24h/24h du lundi au vendredi
7. Parc de la Rte du Verney 18-20 :
Le parc est fermé en hiver
8. Parc de Puidoux-village Nord (sur les garages) :
06h00 max. du lundi au vendredi de 07h00 à 19h00. Libre les samedis, dimanches, jours fériés et macarons (Zone C)
9. Parc Puidoux-village Sud (laiterie) :
06h00 max. du lundi au vendredi de 07h00 à 19h00 – Libre les samedis, dimanches et jours fériés – Macaron (Zone C) – Interdit aux remorques et aux camions
10. Parc du Ch. de la Dame.
Selon le règlement de police – 72h00
11. Parc du pont sur le ruisseau « Forestay » (Rivaz) :
Selon le règlement de police – 72h00
12. Parc Moreillon – Halte CFF :
Voir avec le Canton
13. Parc Rte du Village (devant Auberge) :
04h00-7j/7j